

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 344-CA-5188

concernant le témoignage de gratitude à la présidente sortante du conseil d'administration, madame Marlène Thonnard

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-quatrième réunion tenue le lundi 21 juin 2010 à 15 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la fin de mandat le 31 mai 2010 de la présidente sortante du conseil d'administration, madame Marlène Thonnard;

ATTENDU que madame Thonnard a siégé durant six (6) années au conseil d'administration dont les quatre (4) dernières années à titre de présidente du conseil;

ATTENDU l'engagement exemplaire de madame Thonnard envers ses responsabilités de présidente et les compétences particulières dont elle a fait preuve en voyant à assurer que le conseil soit en mesure d'assumer adéquatement ses obligations et d'exercer efficacement ses mandats, dans le respect des différentes juridictions en place au sein de l'Université;

ATTENDU que madame Thonnard a été en mesure de maintenir et d'entretenir un lien de confiance efficace avec les membres du conseil, et ce, jusqu'à la fin de son mandat;

ATTENDU que le bilan de madame Thonnard est d'autant plus éloquent qu'elle a été en mesure de présider efficacement le conseil alors que celui-ci était quelquefois appelé à disposer de sujets très sensibles, voire déchirants pour la communauté universitaire;

ATTENDU l'attachement de madame Thonnard à l'Université et la mission qu'elle supporte;

ATTENDU les nombreuses implications et représentations effectuées par madame Thonnard en tant que présidente, au sein des instances et des organismes régionaux et nationaux alors qu'elle donnait, à chaque occasion, la pleine mesure de sa fierté d'être associée à la fois comme membre du conseil et comme présidente, envers l'institution qu'elle représentait et son acharnement à en défendre les intérêts et en assurer son rayonnement;

ATTENDU la contribution globale de madame Thonnard à la gouvernance de l'Université et à son développement;

ATTENDU la recommandation conjointe du recteur et de la présidente quant à l'expression d'un témoignage de gratitude envers madame Thonnard pour l'exercice de sa présidence;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 344-CA-5188

concernant le témoignage de gratitude à la présidente sortante du conseil d'administration, madame Marlène Thonnard

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-quatrième réunion tenue le lundi 21 juin 2010 à 15 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

IL EST RÉSOLU :

D'ADRESSER à madame Marlène Thonnard, un témoignage de gratitude pour ses six (6) années à titre de membre socio-économique du conseil d'administration et pour ses quatre (4) années à la présidence du conseil qu'elle a exercée avec efficacité et générosité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 344-CA-5189

concernant l'adoption de la politique relative aux prix et aux distinctions

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-quatrième réunion tenue le lundi 21 juin 2010 à 15 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 336-CA-5072 approuvée par le conseil d'administration, à sa séance du 21 septembre 2009, qui mandatait, entre autres dispositifs, le comité des candidatures concernant l'attribution du titre de docteur *honoris causa*, en vue de recommander des modifications à cette politique d'attribution du titre et en vue d'instaurer de nouveaux « prix UQO »;

ATTENDU les travaux dudit comité, en 2009-2010, qui lui ont permis d'en arriver à l'élaboration d'un projet de politique inspiré de cette volonté du conseil d'administration, tel que décrit précédemment;

ATTENDU que le projet de politique proposé a notamment pour objet de consolider, à l'intérieur d'un seul document, toutes les politiques, les directives ou les procédures se rapportant aux prix et aux distinctions qui étaient jusqu'à maintenant décernés à l'Université, en plus de ceux qui y sont ajoutés;

ATTENDU que le 30^e anniversaire de la fondation de l'Université, en 2010-2011, fournit une opportunité unique de procéder à une mise à jour des modalités d'attribution des prix et des distinctions et, surtout, d'en créer de nouveaux en vue d'augmenter le rayonnement institutionnel, de reconnaître l'excellence et le dépassement des personnes et leur contribution à l'Université et au développement des communautés auxquelles elles appartiennent;

ATTENDU la planification stratégique 2009-2014 de l'Université qui comporte un énoncé de mission par lequel elle réaffirme sa volonté d'être un acteur stratégique qui contribue à l'avancement de la société par ses programmes, ses projets et ses partenariats institutionnels ainsi que par ses diplômés qualifiés à tous les cycles, et sa volonté de positionner ses étudiants au cœur de sa mission, en leur offrant un environnement favorisant les interactions humaines et stimulant la recherche scientifique et la création;

ATTENDU que le projet de politique, en établissant des prix et des distinctions, s'inscrit dans le prolongement de la planification stratégique en matière de valorisation de l'excellence, de reconnaissance de l'effort individuel et du rayonnement de l'Université;

ATTENDU que la planification stratégique prévoit également la mise en place de nouveaux programmes de reconnaissance pour le personnel de l'Université;

ATTENDU que ce projet de politique vient se substituer aux politiques, directives et procédures en vigueur à l'Université, relatives à l'attribution de prix et de distinctions;

ATTENDU qu'il y a lieu, en conséquence, de déclarer inopérants tous les programmes, politiques, directives ou procédures existant au moment de l'entrée en vigueur de la politique, dans la mesure où ils s'avèrent incompatibles avec le présent projet de politique;

CONSEIL D'ADMINISTRATION**RÉSOLUTION 344-CA-5189**

concernant l'adoption de la politique relative aux prix et aux distinctions

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-quatrième réunion tenue le lundi 21 juin 2010 à 15 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU qu'il y a également lieu d'abroger la *Politique relative à l'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais* étant entendu que son contenu est désormais intégré au projet de politique dont il est ici question;

ATTENDU la recommandation unanimement favorable de la commission des études, tel qu'il appert de la résolution 283-CE-2064;

ATTENDU les corrections suggérées en séance;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

- a) d'adopter la Politique relative aux prix et aux distinctions;
- b) d'abroger la *Politique relative à l'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais*;
- c) d'abroger le Programme de reconnaissance de l'excellence des professeurs à l'UQO;
- d) d'abroger le Programme de reconnaissance de l'excellence des personnes chargées de cours à l'UQO;
- e) d'abroger les documents : « Professeur honoraire » de l'UQO et de « Membre honoraire » de l'UQO;
- f) de déclarer inopérants tous les autres programmes, politiques, directives ou procédures existant au moment de l'entrée en vigueur de la politique, dans la mesure où ils s'avèrent incompatibles avec la présente politique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 344-CA-5190

concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de premier et deuxième cycle

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-quatrième réunion tenue le lundi 21 juin 2010 à 15 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts adoptée par la résolution 173-CA-2614;

ATTENDU la liste des étudiantes et des étudiants ayant complété les exigences des programmes courts et l'attestation du registraire à cet effet;

ATTENDU la recommandation favorable à l'émission des attestations d'études formulée par la commission des études du 3 juin 2010 (283-CE-2045);

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par monsieur Maxime Rainville,

IL EST RÉSOLU :

D'ÉMETTRE les attestations d'études aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de premier et deuxième cycle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 344-CA-5191

concernant l'embauche d'une professeure suppléante à l'École multidisciplinaire de l'image

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-quatrième réunion tenue le lundi 21 juin 2010 à 15 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur suppléant en design graphique;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection en date du 14 mai 2010;

ATTENDU la résolution UQO-APÉMI-SP-0910-03-18 de l'assemblée professorale de l'École multidisciplinaire de l'image du 19 mai 2010 recommandant l'embauche de madame Valérie Yobé à titre de professeure suppléante;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Valérie Yobé;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par monsieur Guy Bellemare,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Valérie Yobé à titre de professeure suppléante en design graphique à l'École multidisciplinaire de l'image au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1^{er} août 2010 et se terminant le 31 mai 2011;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de madame Valérie Yobé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 344-CA-5192

concernant une modification aux conditions d'admission sur la base collégiale des programmes de baccalauréat en enseignement (7991, 7117, 7180, 7950)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-quatrième réunion tenue le lundi 21 juin 2010 à 15 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le triptyque présentant les nouvelles conditions d'admission « base collégiale » aux programmes de baccalauréat en enseignement (7991, 7117, 7180, 7950);

ATTENDU la résolution 283-CE-2057 de la commission des études;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Marlène Thonnard,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER les modifications proposées aux conditions d'admission sur la base collégiale des programmes de baccalauréat en enseignement (7991, 7117, 7180, 7950), en prévision du trimestre d'automne 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 344-CA-5193

concernant l'ouverture des admissions à temps partiel au campus de Saint-Jérôme pour les étudiants libres (9999) à compter de l'automne 2010

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-quatrième réunion tenue le lundi 21 juin 2010 à 15 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la présence de cours non réservés dans l'offre de cours de l'UQO Saint-Jérôme;

ATTENDU la résolution 283-CE-2056 de la commission des études;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Guy Bellemare, appuyée par monsieur Michal Iglewski,

IL EST RÉSOLU :

D'OUVRIER les admissions à temps partiel au campus de Saint-Jérôme pour les étudiants libres (9999), à compter de l'automne 2010, et ce, en limitant l'accès de ces étudiants aux seules activités mises à l'horaire à Saint-Jérôme dans le cadre de programmes de premier cycle non contingentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 344-CA-5194

concernant l'ouverture d'un programme court de premier cycle en gestion des technologies de l'information

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-quatrième réunion tenue le lundi 21 juin 2010 à 15 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le projet de création d'un programme court de premier cycle en gestion des technologies de l'information;

ATTENDU la résolution 283-CE-2059 de la commission des études;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Anne Philippe, appuyée par monsieur Claude Chénier,

IL EST RÉSOLU :

D'OUVRIER les admissions à ce programme à Gatineau à compter du trimestre d'automne 2010 et selon un régime d'admission à temps partiel;

DE RATTACHER le programme court de premier cycle en gestion des technologies de l'information au module de l'informatique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 344-CA-5195

concernant l'ouverture du programme court conjoint de deuxième cycle en intervention dans les petites écoles et les classes multiâges en réseau

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-quatrième réunion tenue le lundi 21 juin 2010 à 15 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le projet de programme court conjoint de deuxième cycle en intervention dans les petites écoles et les classes multiâges en réseau;

ATTENDU le projet de protocole d'entente se rapportant au programme court conjoint de deuxième cycle en intervention dans les petites écoles et les classes multiâges en réseau;

ATTENDU la résolution 283-CE-2048 de la commission des études;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

D'OUVRIR les admissions au programme court conjoint de deuxième cycle en intervention dans les petites écoles et les classes multiâges en réseau, au trimestre d'automne 2010 selon un régime d'admission à temps partiel, à l'automne;

DE RATTACHER le programme court au comité des programmes de deuxième cycle en éducation;

D'ADOPTER le projet de protocole d'entente se rapportant au programme court conjoint de deuxième cycle en intervention dans les petites écoles et les classes multiâges en réseau;

DE MANDATER le recteur, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et le secrétaire général pour signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 344-CA-5196

concernant les modifications aux conditions d'admission au baccalauréat en informatique et l'ajout d'un cheminement coopératif

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-quatrième réunion tenue le lundi 21 juin 2010 à 15 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la modification proposée aux conditions et au régime d'admission au baccalauréat en informatique (7833);

ATTENDU la modification proposée au plan de formation;

ATTENDU la résolution 283-CE-2062 de la commission des études;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER les modifications proposées aux conditions d'admission du baccalauréat en informatique (7833);

D'OUVRIER à partir du trimestre d'hiver 2011, les admissions à temps complet et à temps partiel aux trimestres d'hiver au programme de baccalauréat en informatique (7833);

D'AUTORISER la réouverture du cheminement coopératif du programme de baccalauréat en informatique (7033).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 344-CA-5197

concernant des modifications à la *Politique et règles en matière de gestion de la propriété intellectuelle*

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-quatrième réunion tenue le lundi 21 juin 2010 à 15 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la *Politique et règles en matière de gestion de la propriété intellectuelle*;

ATTENDU que la mise en application de cette politique serait facilitée par la précision de deux modalités;

ATTENDU l'importance stratégique de la valorisation de la recherche pour la mise en valeur et le rayonnement de l'UQO;

ATTENDU que les moyens suggérés facilitent la valorisation de la recherche sans aucune implication budgétaire;

ATTENDU l'avis de la commission des études (résolution 283-CE-2042);

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Guy Bellemare, appuyée par monsieur Maxime Rainville,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les modifications suivantes de la *Politique et règles en matière de gestion de la propriété intellectuelle* :

- **DE MODIFIER** la dernière phrase de l'article 12.3 avec le texte suivant : « Il met à jour régulièrement la liste des activités de valorisation réalisées, incluant l'information sur le financement obtenu pour chaque projet et les revenus de vente de licences (cession de droits et redevances), qui sera notamment disponible sur le site Web de l'Université. »
- **D'AJOUTER** à l'article 12.4 : « Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et le secrétaire général peuvent signer, au nom de l'UQO, toute entente concernant la cession, le partage ou l'utilisation de droits de propriété intellectuelle. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 344-CA-5198

concernant l'ouverture des admissions aux certificats en développement international, en médias de l'information et des communications, en science politique et en sociologie

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-quatrième réunion tenue le lundi 21 juin 2010 à 15 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 280-CE-2008 recommandant la création d'un certificat en développement international et le diptyque;

ATTENDU la résolution 280-CE-2009 recommandant la création d'un certificat en médias de l'information et des communications et le diptyque;

ATTENDU la résolution 280-CE-2010 recommandant la création d'un certificat en science politique et le diptyque;

ATTENDU la résolution 280-CE-2011 recommandant la création d'un certificat en sociologie et le diptyque;

ATTENDU l'avis favorable du Conseil des études concernant la création des certificats en développement international, en médias de l'information et des communications, en science politique et en sociologie;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Marlène Thonnard,

IL EST RÉSOLU :

D'OUVRIER les admissions aux certificats en développement international, en médias de l'information et des communications, en science politique et en sociologie à compter du trimestre d'automne 2010, et ce, selon un régime d'admission à temps partiel aux trimestres d'automne et d'hiver;

D'APPROUVER les conditions d'admission suivantes :

- Base collégiale :

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent.

- Base d'études universitaires :

Avoir réussi un minimum de 30 crédits dans un programme universitaire, avec une moyenne générale de 2,0 sur 4,3 ou l'équivalent.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 344-CA-5198

concernant l'ouverture des admissions aux certificats en développement international, en médias de l'information et des communications, en science politique et en sociologie

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-quatrième réunion tenue le lundi 21 juin 2010 à 15 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

- Base adulte :

Être âgé(e) d'au moins 21 ans, et

- posséder une culture générale en sciences humaines ou en sciences sociales; manifester ses aptitudes à poursuivre des études en sciences sociales au moyen d'un texte d'environ 300 mots adressé à la direction du module des sciences sociales; et se rendre disponible pour une entrevue d'admission au besoin;

ou

- avoir travaillé dans un domaine connexe à titre d'employé(e) ou de bénévole pendant une durée d'au moins 3 mois; et se rendre disponible pour une entrevue d'admission au besoin.

DE RATTACHER les certificats en développement international, en médias de l'information et des communications, en science politique et en sociologie au module des sciences sociales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 344-CA-5199

concernant le plan d'affaires en vue de la mise sur pied de l'Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée (ISFORT)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-quatrième réunion tenue le lundi 21 juin 2010 à 15 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'importance que l'UQO accorde au développement d'un secteur des sciences de la nature dans sa planification stratégique;

ATTENDU le projet conjoint de création d'un Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée (ISFORT) qui est le fruit d'un partenariat existant entre l'UQO et l'Institut d'aménagement de la forêt feuillue tempérée (IQAFF);

ATTENDU l'octroi d'une subvention de 3,1 millions de dollars du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), par le biais du *Programme d'infrastructure du savoir* du gouvernement fédéral, pour soutenir la mise en œuvre du projet ISFORT des partenaires UQO-IQAFF;

ATTENDU les nombreuses étapes à franchir afin de réaliser les travaux d'infrastructure couverts par la subvention du MDEIE et que celle-ci est conditionnelle au respect d'un échéancier de réalisation des travaux dont la date limite ne peut excéder mars 2011;

ATTENDU les discussions avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant le soutien au démarrage de l'ISFORT;

ATTENDU les conditions imposées par le MELS pour l'octroi d'un tel soutien financier au démarrage, notamment le dépôt d'un plan d'affaires démontrant la viabilité du projet ISFORT sur une période de 3 ans ou possiblement plus;

ATTENDU les attentes des différents acteurs du milieu de la région de l'Outaouais vis-à-vis le développement de programmes de formation et d'activités de recherche en sciences naturelles à l'UQO;

ATTENDU l'appui de différents partenaires de l'Outaouais par rapport au projet de mise en œuvre de l'ISFORT;

ATTENDU la cohérence du projet face à la présence et à l'importance de la forêt feuillue en Outaouais;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Claire Vaive,

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 344-CA-5199

concernant le plan d'affaires en vue de la mise sur pied de l'Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée (ISFORT)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-quatrième réunion tenue le lundi 21 juin 2010 à 15 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la direction à transmettre le Plan d'affaires relatif à la mise en place de l'Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée (ISFORT) au gouvernement du Québec;

D'AUTORISER la direction, sous réserve de l'obtention du financement de démarrage demandé pour l'ISFORT, à lancer les travaux d'acquisition, de rénovation et de construction du bâtiment, actuellement propriété de l'Institut québécois d'aménagement de la forêt feuillue (IQAFF).

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 344-CA-5200

concernant l'embauche d'une professeure sous octroi au Département d'informatique et d'ingénierie

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-quatrième réunion tenue le lundi 21 juin 2010 à 15 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution de l'assemblée départementale du Département d'informatique et d'ingénierie recommandant l'embauche de madame Mihaela Ulieru à titre de professeure sous octroi (annexe 1 – sera déposée en séance);

ATTENDU le curriculum vitae de madame Mihaela Ulieru;

ATTENDU que madame Mihaela Ulieru pourra intervenir dans l'encadrement d'étudiants de cycles supérieurs;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Mihaela Ulieru à titre de professeure sous octroi au Département d'informatique et d'ingénierie pour une période s'étendant du 1^{er} juillet 2010 jusqu'au 30 juin 2013;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche afin de procéder à l'embauche de madame Mihaela Ulieru;

DE PROCÉDER à cette embauche uniquement dans un contexte où le financement requis pour payer le salaire et les avantages sociaux de cette professeure sera couvert par une entente spécifique à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 344-CA-5201

concernant l'octroi de la sécurité d'emploi de monsieur Jean Boileau

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-quatrième réunion tenue le lundi 21 juin 2010 à 15 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'adoption du Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais lors de la séance du conseil d'administration du 25 mai dernier;

ATTENDU le Règlement général 6 : « Ressources humaines » de l'Université du Québec;

ATTENDU le chapitre 6 : « Contrat d'un cadre » du nouveau protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le chapitre 7 : « Sécurité d'emploi » du nouveau protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU les dispositions transitoires du chapitre 22 : « Entrée en vigueur, modifications et mesures transitoires » du même protocole, plus particulièrement l'article 22.06 : « Le cadre qui, au moment de l'entrée en vigueur du présent protocole, a vu son premier mandat renouvelé, acquiert la sécurité d'emploi, conformément à l'article 7.01 »;

ATTENDU la résolution 329-CA-4929 du 17 novembre 2008 concernant le renouvellement du contrat de cadre de monsieur Jean Boileau pour une période de deux (2) ans s'étendant du 1^{er} juin 2009 au 31 mai 2011;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER à monsieur Jean Boileau, en vertu des dispositions transitoires du chapitre 22, la sécurité d'emploi prévue au chapitre 7 du nouveau protocole d'entente entre l'Université et l'Association des cadres, et ce, rétroactivement au 25 mai 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 344-CA-5202

concernant l'octroi de la sécurité d'emploi de monsieur Robert Bondaz

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-quatrième réunion tenue le lundi 21 juin 2010 à 15 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'adoption du Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais lors de la séance du conseil d'administration du 25 mai dernier;

ATTENDU le Règlement général 6 : « Ressources humaines » de l'Université du Québec;

ATTENDU le chapitre 6 : « Contrat d'un cadre » du nouveau protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le chapitre 7 : « Sécurité d'emploi » du nouveau protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU les dispositions transitoires du chapitre 22 : « Entrée en vigueur, modifications et mesures transitoires » du même protocole, plus particulièrement l'article 22.06 : « Le cadre qui, au moment de l'entrée en vigueur du présent protocole, a vu son premier mandat renouvelé, acquiert la sécurité d'emploi, conformément à l'article 7.01 »;

ATTENDU la résolution 329-CA-4930 du 17 novembre 2008 concernant le renouvellement du contrat de cadre de monsieur Robert Bondaz pour une période de deux (2) ans s'étendant du 1^{er} juin 2009 au 31 mai 2011;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER à monsieur Robert Bondaz, en vertu des dispositions transitoires du chapitre 22, la sécurité d'emploi prévue au chapitre 7 du nouveau protocole d'entente entre l'Université et l'Association des cadres, et ce, rétroactivement au 25 mai 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 344-CA-5203

concernant l'octroi de la sécurité d'emploi de madame Murielle Laberge

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-quatrième réunion tenue le lundi 21 juin 2010 à 15 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'adoption du Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais lors de la séance du conseil d'administration du 25 mai dernier;

ATTENDU le Règlement général 6 : « Ressources humaines » de l'Université du Québec;

ATTENDU le chapitre 6 : « Contrat d'un cadre » du nouveau protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le chapitre 7 : « Sécurité d'emploi » du nouveau protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU les dispositions transitoires du chapitre 22 : « Entrée en vigueur, modifications et mesures transitoires » du même protocole, plus particulièrement l'article 22.06 : « Le cadre qui, au moment de l'entrée en vigueur du présent protocole, a vu son premier mandat renouvelé, acquiert la sécurité d'emploi, conformément à l'article 7.01 »;

ATTENDU la résolution 329-CA-4932 du 17 novembre 2008 concernant le renouvellement du contrat de cadre de madame Murielle Laberge pour une période de deux (2) ans s'étendant du 1^{er} juin 2009 au 31 mai 2011;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER à madame Murielle Laberge, en vertu des dispositions transitoires du chapitre 22, la sécurité d'emploi prévue au chapitre 7 du nouveau protocole d'entente entre l'Université et l'Association des cadres, et ce, rétroactivement au 25 mai 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 344-CA-5204

concernant l'octroi de la sécurité d'emploi de madame Hélène Larouche

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-quatrième réunion tenue le lundi 21 juin 2010 à 15 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'adoption du Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais lors de la séance du conseil d'administration du 25 mai dernier;

ATTENDU le Règlement général 6 : « Ressources humaines » de l'Université du Québec;

ATTENDU le chapitre 6 : « Contrat d'un cadre » du nouveau protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le chapitre 7 : « Sécurité d'emploi » du nouveau protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU les dispositions transitoires du chapitre 22 : « Entrée en vigueur, modifications et mesures transitoires » du même protocole, plus particulièrement l'article 22.06 : « Le cadre qui, au moment de l'entrée en vigueur du présent protocole, a vu son premier mandat renouvelé, acquiert la sécurité d'emploi, conformément à l'article 7.01 »;

ATTENDU la résolution 329-CA-4933 du 17 novembre 2008 concernant le renouvellement du contrat de cadre de madame Hélène Larouche pour une période de deux (2) ans s'étendant du 1^{er} juin 2009 au 31 mai 2011;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER à madame Hélène Larouche, en vertu des dispositions transitoires du chapitre 22, la sécurité d'emploi prévue au chapitre 7 du nouveau protocole d'entente entre l'Université et l'Association des cadres, et ce, rétroactivement au 25 mai 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 344-CA-5205

concernant l'octroi de la sécurité d'emploi de madame France Fouquette

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-quatrième réunion tenue le lundi 21 juin 2010 à 15 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'adoption du Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais lors de la séance du conseil d'administration du 25 mai dernier;

ATTENDU le Règlement général 6 : « Ressources humaines » de l'Université du Québec;

ATTENDU le chapitre 6 : « Contrat d'un cadre » du nouveau protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le chapitre 7 : « Sécurité d'emploi » du nouveau protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU les dispositions transitoires du chapitre 22 : « Entrée en vigueur, modifications et mesures transitoires » du même protocole, plus particulièrement l'article 22.06 : « Le cadre qui, au moment de l'entrée en vigueur du présent protocole, a vu son premier mandat renouvelé, acquiert la sécurité d'emploi, conformément à l'article 7.01 »;

ATTENDU la résolution 338-CA-5083 du 9 novembre 2009 concernant le renouvellement du contrat de cadre de madame France Fouquette pour une période de deux (2) ans s'étendant du 1^{er} juin 2010 au 31 mai 2012;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER à madame France Fouquette, en vertu des dispositions transitoires du chapitre 22, la sécurité d'emploi prévue au chapitre 7 du nouveau protocole d'entente entre l'Université et l'Association des cadres, et ce, rétroactivement au 25 mai 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 344-CA-5206

concernant l'octroi de la sécurité d'emploi de madame Annik Géliveau

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-quatrième réunion tenue le lundi 21 juin 2010 à 15 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'adoption du Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais lors de la séance du conseil d'administration du 25 mai dernier;

ATTENDU le Règlement général 6 : « Ressources humaines » de l'Université du Québec;

ATTENDU le chapitre 6 : « Contrat d'un cadre » du nouveau protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le chapitre 7 : « Sécurité d'emploi » du nouveau protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU les dispositions transitoires du chapitre 22 : « Entrée en vigueur, modifications et mesures transitoires » du même protocole, plus particulièrement l'article 22.06 : « Le cadre qui, au moment de l'entrée en vigueur du présent protocole, a vu son premier mandat renouvelé, acquiert la sécurité d'emploi, conformément à l'article 7.01 »;

ATTENDU la résolution 338-CA-5084 du 9 novembre 2009 concernant le renouvellement du contrat de cadre de madame Annik Géliveau pour une période de deux (2) ans s'étendant du 1^{er} juin 2010 au 31 mai 2012;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER à madame Annik Géliveau, en vertu des dispositions transitoires du chapitre 22, la sécurité d'emploi prévue au chapitre 7 du nouveau protocole d'entente entre l'Université et l'Association des cadres, et ce, rétroactivement au 25 mai 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 344-CA-5207

concernant l'octroi de la sécurité d'emploi de monsieur Daniel Godon

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-quatrième réunion tenue le lundi 21 juin 2010 à 15 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'adoption du Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais lors de la séance du conseil d'administration du 25 mai dernier;

ATTENDU le Règlement général 6 : « Ressources humaines » de l'Université du Québec;

ATTENDU le chapitre 6 : « Contrat d'un cadre » du nouveau protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le chapitre 7 : « Sécurité d'emploi » du nouveau protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU les dispositions transitoires du chapitre 22 : « Entrée en vigueur, modifications et mesures transitoires » du même protocole, plus particulièrement l'article 22.06 : « Le cadre qui, au moment de l'entrée en vigueur du présent protocole, a vu son premier mandat renouvelé, acquiert la sécurité d'emploi, conformément à l'article 7.01 »;

ATTENDU la résolution 338-CA-5085 du 9 novembre 2009 concernant le renouvellement du contrat de cadre de monsieur Daniel Godon pour une période de deux (2) ans s'étendant du 1^{er} juin 2010 au 31 mai 2012;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER à monsieur Daniel Godon, en vertu des dispositions transitoires du chapitre 22, la sécurité d'emploi prévue au chapitre 7 du nouveau protocole d'entente entre l'Université et l'Association des cadres, et ce, rétroactivement au 25 mai 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 344-CA-5208

concernant l'octroi de la sécurité d'emploi et modification à la durée de l'affectation du doyen des études

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-quatrième réunion tenue le lundi 21 juin 2010 à 15 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'adoption du Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais lors de la séance du conseil d'administration du 25 mai dernier (résolution 343-CA-5187);

ATTENDU le Règlement général 6 : « Ressources humaines » de l'Université du Québec;

ATTENDU le chapitre 6 : « Contrat d'un cadre » du nouveau protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le chapitre 7 : « Sécurité d'emploi » du nouveau protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU les dispositions transitoires du chapitre 22 : « Entrée en vigueur, modifications et mesures transitoires » du même protocole, plus particulièrement l'article 22.06 : « Le cadre qui, au moment de l'entrée en vigueur du présent protocole, a vu son premier mandat renouvelé, acquiert la sécurité d'emploi, conformément à l'article 7.01 »;

ATTENDU la procédure de consultation selon le Règlement concernant la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, doyen des études et doyen de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues lors de la réunion du conseil d'administration du 17 novembre 2008;

ATTENDU la nécessité d'assurer une stabilité et une continuité au sein du décanat des études;

ATTENDU la résolution 329-CA-4931 du 17 novembre 2008 concernant le renouvellement du contrat de cadre de monsieur Denis Hurtubise pour une période de deux (2) ans s'étendant du 1^{er} juin 2009 au 31 mai 2011;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Anne Philippe,

IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER à monsieur Denis Hurtubise, en vertu des dispositions transitoires du chapitre 22, la sécurité d'emploi prévue au chapitre 7 du nouveau protocole d'entente entre l'Université et l'Association des cadres, et ce, rétroactivement au 25 mai 2010;

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 344-CA-5208

concernant l'octroi de la sécurité d'emploi et modification à la durée de l'affectation du doyen des études

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-quatrième réunion tenue le lundi 21 juin 2010 à 15 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

D'AFFECTER monsieur Denis Hurtubise au poste de doyen des études, pour une période de cinq (5) ans s'étendant du 1^{er} juin 2009 au 31 mai 2014;

D'ABROGER la résolution 329-CA-4931.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 344-CA-5209

concernant la modification au plan des effectifs

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-quatrième réunion tenue le lundi 21 juin 2010 à 15 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les discussions concernant le poste de technicienne en administration – responsable paie et avantages sociaux au Service des finances;

ATTENDU que l'employée occupant le poste de technicienne en administration – responsable paie et avantages sociaux au Service des finances doit assumer des responsabilités qui dépassent le rôle habituel d'une technicienne en administration;

ATTENDU que le poste de technicienne en administration – responsable paie et avantages sociaux au Service des finances tient une place stratégique dans l'administration de la paie pour tous les groupes d'employés de notre établissement;

ATTENDU les besoins identifiés par le Service des finances et la pleine reconnaissance des fonctions et responsabilités du poste de technicienne en administration – responsable paie et avantages sociaux au Service des finances;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

DE MODIFIER le plan des effectifs de la façon suivante :

- **Création** d'un poste non syndiqué de technicienne en administration – responsable paie et avantages sociaux au Service des finances à compter du 22 juin 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 344-CA-5210

concernant l'autorisation de devenir membre de la Corporation des services universitaires de l'Outaouais et des Laurentides et la désignation des membres de son personnel pour la représenter

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-quatrième réunion tenue le lundi 21 juin 2010 à 15 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'incorporation, le 21 juin 2007, de la Corporation des services universitaires de l'Outaouais et des Laurentides dont les principaux objets consistent à contribuer à l'essor et à l'enrichissement de la vie universitaire des deux régions, à établir et à organiser des services pour le bénéfice des communautés universitaires de ces deux mêmes régions et à gérer les services auxiliaires qui lui sont confiés par entente de services par l'Université;

ATTENDU le mandat de gestion du Centre sportif - UQO, des stationnements et des résidences qui a été confié, depuis sa création, à ladite corporation et le bilan positif de cette délégation à ce jour;

ATTENDU la recommandation du conseil d'administration de la Corporation de modifier ses règlements généraux pour ne prévoir qu'un seul membre, soit l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que les modifications envisagées sont en toute conformité avec la *Loi sur les compagnies, Partie III*, (L.R.Q. chap. C-38, art.218) en vertu de laquelle est incorporée ladite corporation;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources et du secrétaire général;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER que l'Université du Québec en Outaouais devienne membre de la Corporation des services universitaires de l'Outaouais et des Laurentides;

DE DÉSIGNER les titulaires des postes suivants pour représenter l'Université du Québec en Outaouais à cet effet :

- le directeur du Services des finances
- le directeur du Service des terrains et des bâtiments
- l'adjoint au vice-recteur à l'administration et aux ressources
- le registraire, ès qualité de responsable des services aux étudiants
- le directeur du Centre sportif - UQO

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 344-CA-5211

concernant le renouvellement des contrats d'assurance collective de l'Université du Québec au 1^{er} juin 2010

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-quatrième réunion tenue le lundi 21 juin 2010 à 15 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 4 et 7 de la Loi sur l'Université du Québec;

ATTENDU la recommandation du Comité réseau sur les assurances collectives relative au renouvellement des contrats d'assurances collectives;

ATTENDU la résolution 2010-5-AG-R-97 adoptée par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec le 26 mai 2010;

ATTENDU que les établissements membres de l'Université du Québec doivent ratifier le renouvellement des contrats d'assurance collective réseau;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par monsieur Claude Chénier,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER les propositions de renouvellement des contrats d'assurance collective pour l'année 2010-2011 et les ajustements de primes en découlant ;

D'ADOPTER la proposition d'accorder un congé partiel de la prime en assurance vie de base sous réserve de la signature de l'entente à cet effet par la Table réseau de négociation ;

DE RATIFIER le renouvellement, pour la période du 1^{er} juin 2010 au 31 mai 2011, des contrats d'assurance salaire avec Desjardins Sécurité financière, d'assurance vie et d'assurance accident-maladie avec Financière Manuvie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 344-CA-5212

concernant la nomination de deux membres au comité d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Université

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-quatrième réunion tenue le lundi 21 juin 2010 à 15 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais adopté le 15 décembre 1998;

ATTENDU l'article 14 dudit code d'éthique qui stipule que le comité d'éthique et de déontologie, chargé de l'application dudit code, relève du conseil d'administration et qu'il est composé de deux membres du conseil et d'un membre externe qui agit à titre de président;

ATTENDU la composition actuelle du comité d'éthique et de déontologie;

ATTENDU la perte de qualité des deux membres internes du comité d'éthique, soit mesdames Marlène Thonnard et Anne Philippe, en raison du fait que leurs mandats respectifs prennent fin le 26 juin 2010;

ATTENDU la recommandation conjointe du recteur et de la présidente quant à la désignation des deux membres à nommer;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Maxime Rainville et monsieur Claude Chénier membres du comité d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Université, et ce, pour un premier mandat de trois ans, soit du 22 juin 2010 au 21 juin 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 344-CA-5213

concernant la nomination d'un membre au comité de vérification

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-quatrième réunion tenue le lundi 21 juin 2010 à 15 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 7.7 du Règlement général numéro 7 de l'Université du Québec : « Affaires concernant l'administration »;

ATTENDU l'article 4.8.1 du Règlement de régie interne de l'Université concernant la composition du Comité de vérification;

ATTENDU la fin de mandat, au 26 juin 2010, de madame Marlène Thonnard, comme membre socio-économique du conseil et également membre du comité de vérification;

ATTENDU qu'il y a lieu de combler immédiatement le siège laissé vacant par le départ de madame Thonnard, plutôt que d'attendre l'étape du renouvellement du mandat des membres du comité de vérification qui a lieu habituellement lors de la séance du mois de septembre;

ATTENDU qu'il y a également lieu d'attribuer un mandat pour la durée non écoulée du mandat de madame Thonnard;

ATTENDU la recommandation conjointe de nomination du recteur et du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Lisette Blouin-Monfils membre du comité de vérification, pour la durée non écoulée du mandat de madame Marlène Thonnard, soit du 22 juin 2010 au 21 septembre 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 344-CA-5214

concernant l'adoption du Protocole établissant les conditions de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association du personnel administratif de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-quatrième réunion tenue le lundi 21 juin 2010 à 15 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le Règlement général 6 : « *Ressources humaines* », de l'Université du Québec;

ATTENDU le Protocole établissant les conditions de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association du personnel administratif de l'Université du Québec en Outaouais adopté par le conseil d'administration le 20 février 2006 (résolution 297-CA-4370);

ATTENDU l'adoption des conventions collectives établissant les conditions de travail du groupe professionnel et du personnel de soutien par le conseil d'administration lors de sa réunion du 12 avril 2010, et la nécessité de procéder à la négociation du protocole avec le personnel administratif;

ATTENDU l'entente de principe intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association du personnel administratif de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la résolution de l'assemblée générale de l'Association du personnel administratif de l'Université du Québec en Outaouais acceptant ladite entente de principe le 10 juin 2010;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Anne Philippe, appuyée par monsieur Maxime Rainville,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le nouveau Protocole établissant les conditions de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association du personnel administratif de l'Université du Québec en Outaouais, et ce, à compter du 22 juin 2010;

DE MANDATER le recteur, le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le directeur du Service des ressources humaines pour signer ledit protocole pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général